

Niort, le 18 juillet 2016

Communiqué de presse

Elections consulaires

La liste électorale déposée et consultable

Comme le veut la procédure, la liste des électeurs relative à l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Deux-Sèvres et de la chambre de commerce et d'industrie de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, ainsi que la liste des électeurs des délégués consulaires territorialement compétents, ont été constituées par la commission d'établissement des listes électorales le 30 juin 2016.

Ces listes sont consultables par les électeurs, les candidats et les représentants des candidats, du 18 juillet au 25 août 2016, aux jours ouvrés, dans les lieux suivants :

- **Préfecture des Deux-Sèvres**, Direction de la réglementation et des libertés publiques Bureau des Elections et de l'Administration Générale, 4, rue Du Guesclin 79000- NIORT, de 8H30 à 12H45.

- **Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres**, 10 place du Temple 79000 NIORT Accueil , 8H 30 à 12 H30 et de 13H45 à 17 H30 (16H30 le vendredi)

- **Tribunal de Commerce**, rue Marcel Paul Espace Themis 79000 NIORT Greffe du Tribunal de Commerce de 8H45 à 11H30 et de 13H30 à 15H30.

Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales et à en obtenir copie à ses frais, sur support papier ou, le cas échéant, sur support physique électronique, auprès de la chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres.

Rappel du calendrier :

- **Du 18 juillet au 25 août 2016** : Consultation des listes électorales
- **Du 20 octobre au 2 novembre 2016** : Les électeurs pourront voter par Internet (**NOUVEAU**) ou par correspondance.
- **Au plus tard le 10 novembre 2016** : proclamation des résultats

Contact Presse